



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 3 JUILLET 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| <u>Sont présents :</u> | Monsieur le maire Simon Deschênes | |
| | Monsieur Charles Soucy | conseiller district n ^o 1 |
| | Madame Ariane Lévesque | conseillère district n ^o 2 |
| | Monsieur Marc Portelance | Conseiller district n ^o 3 |
| | Monsieur Simon Pelletier | conseiller district n ^o 4 |
| | Monsieur Benoît Thibault | conseiller district n ^o 5 |
| | Monsieur Jacques Létourneau | conseiller district n ^o 6 |
| <u>Sont aussi présents :</u> | | |
| | Madame Josée Latour | trésorière |
| | Monsieur Martin Richard | directeur général |
| | Madame Hélène Lemonde | greffière adjointe |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

18-07-182

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en y ajoutant :

9.4 Désinfection de l'eau potable – autorisation d'un appel d'offres pour la chloration de l'eau potable.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

18-07-183

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-07-184

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2018, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Diffusion des séances du conseil sur le Web

Le maire mentionne qu'à compter de la séance du 4 septembre 2018, les séances ordinaires du conseil municipal continueront à être diffusées sur ondes de la télévision communautaire pour les abonnés de Cogeco Câble et elles seront aussi disponibles sur le Web afin que tous ceux qui le souhaitent puissent les visionner.

4.2 Coopérative Eauboïs – service de Stihl

La Coopérative Eauboïs ouvre un nouveau commerce en devenant détaillants Stihl et réparations mini mécanique dans leurs locaux de la 3^e Avenue Ouest.

4.3 Fête du bois flotté

Le maire invite toute la population à la 17^e édition de la Fête du bois flotté du 2 au 5 août prochain. Les sculpteurs invités s'inspireront de la chanson thème Belle Virginie. En prévente jusqu'au 15 juillet, le forfait week-end en prévente est de 10 \$ au lieu de 20 \$. C'est gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Cette année, place à la musique populaire, avec *Légion '90 (Vilain Pingouin / Les Frères à Ch'val / Noir Silence)*. Plusieurs autres activités sont au programme, visitez le site Web de la Fête pour en apprendre davantage.

4.4 Convention collective 2017-2024

Le maire mentionne que la Ville et ses employés syndiqués en sont venus à une entente de principe. La négociation s'est déroulée dans un climat favorable. Les faits saillants de l'entente sont les suivants: L'horaire d'été pour les employés syndiqués de l'hôtel de ville, à savoir que du 1^{er} juin au 31 août de chaque année, les bureaux seront ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 sauf le vendredi où ils fermeront à midi. Les employés ont accepté d'être payés 34 heures par semaine pendant cette période au lieu des 35 heures habituelles.

En période hivernale, les salariés du Service des Travaux publics inscriront, sur un tableau prévu à cet effet, leur disponibilité pour effectuer du travail en temps supplémentaire durant la fin de semaine. Un minimum de trois personnes sera inscrit au tableau.

Une prime de 7% a été instaurée pour le journalier qui fera l'entretien des installations des eaux usées.

Enfin, la convention sera d'une durée de 7 ans avec des augmentations salariales annuelles de 2% chaque année et de 2.5% la dernière année, en 2024.

5.- Administration

18-07-185

5.1 Autorisation de signature de la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Ville et le Syndicat a pris fin le 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'accord de principe à intervenir pour l'ensemble du renouvellement de la convention collective prévoyant une augmentation salariale de 2,0% pour les années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et de 2,5% pour l'année 2024.

CONSIDÉRANT que, selon cet accord de principe, la semaine régulière de travail à l'hôtel de ville sera de 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi pour la période du 1^{er} lundi de juin au 1^{er} lundi de

septembre.

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2018, cet horaire d'été pour l'hôtel de ville débute à compter du 3 juillet 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la convention collective à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

18-07-186

5.2 Désinfection de l'eau potable – autorisation de signature de l'acte d'achat d'une parcelle du lot 4 882 365 du cadastre du Québec de l'Association des motoneigistes Mont-Logan

CONSIDÉRANT que, pour permettre la construction d'un poste de chloration de l'eau potable, l'Association des motoneigistes Mont-Logan inc. accepte de céder une parcelle d'environ 290 m² du lot 4 882 365 du cadastre du Québec au prix de 2 000 \$, l'aménagement d'une entrée charretière et l'installation d'une barrière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser l'achat une parcelle d'environ 290 m² du lot 4 882 365 du cadastre du Québec, en contrepartie d'une somme de 2 000 \$, de l'aménagement d'une entrée charretière et l'installation d'une barrière.
- D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document relatif à cet achat.

ADOPTÉE

18-07-187

5.3 Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), chaque municipalité de la MRC de La Haute-Gaspésie a une Politique des aînés dont les plans d'action arrivent à échéance à la fin de 2018.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer d'améliorer les conditions de vie et d'inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté.

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie déposera une demande de soutien financier au ministère de la Famille pour effectuer la mise à jour des politiques et des plans d'action en faveur des aînés au nom de chacune des municipalités du territoire et pour la MRC.

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités participantes doit produire une résolution appuyant cette demande de soutien financier au ministère de la Famille.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la demande de mise à jour de la Politique des aînés de chaque municipalité et de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

18-07-188

5.4 Mandat à l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien – plan de localisation de l'édifice municipal de Tourelle

- CONSIDÉRANT que la Ville est en voie de vendre l'édifice municipal de Tourelle à monsieur Yves Boisjoly suite au processus d'appel d'offres et à

l'acceptation de sa soumission en mai 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien pour la préparation du certificat de localisation de l'édifice municipal de Tourelle situé sur le lot 5 407 973 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

18-07-189

5.5 Achat d'une camionnette Dodge RAM 2013, 4 x 4

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat, chez Armand Automobiles ltée, d'une camionnette Dodge RAM 1500 SLT, 4 x 4, année 2013 au prix de 21 739,50 \$, soit 24 995 \$ avec les taxes. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 mai 2018

Les états financiers au 31 mai 2018, incluant les états comparatifs, sont déposés devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-07-190

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 mai 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, au 31 mai 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-07-191

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 30 juin 2018, pour un total de 471 840,94 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 27657 à 27729 pour un montant de 235 223,43 \$,
- à payer, chèques n^{os} 27730 à 27842, pour un montant de 236 617,51 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-07-192

6.4 Approbation des états financiers vérifiés 2017 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les états financiers vérifiés 2017 de l'OMH de Sainte-Anne-des-Monts dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 5 juin 2018, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-07-193

7.2 Demande de dérogation mineure – 90, boulevard Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT une demande de 9265-1447 Québec inc. (Hôtel & cie). ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- Un agrandissement dans la cour avant à une distance de 14 m de la limite avant de la propriété plutôt qu'à une distance de 20 m (article 8.1 du Règlement de zonage 04-620).

CONSIDÉRANT la résolution 18-852 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 13 juin 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter un agrandissement dans la cour avant à une distance de 14 m de la limite avant pour la propriété du 90, boulevard Sainte-Anne Ouest.

ADOPTÉE

18-07-194

7.3 Demande de dérogation mineure – 48, 3^e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'installation d'enseignes sur les murs latéral et arrière de l'immeuble plutôt qu'au mur donnant sur une rue (article 3.4.4.1 du Règlement de zonage 04-620).

CONSIDÉRANT la résolution 18-853 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 13 juin 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'installation d'enseignes sur les murs latéral et arrière pour la propriété du 48, 3^e Avenue Ouest.

ADOPTÉE

8.- Règlements

18-07-195

8.1 Adoption du Règlement 18-868 concernant la constitution d'une réserve financière pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-868 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 juin 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 4 juin 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-868, concernant la constitution d'une réserve financière pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-07-196

8.2 Adoption du Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-869 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 juin 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 22 juin 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-869, relatif à l'occupation du domaine public, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

18-07-197

9.1 Travaux rue du Ruisseau – autorisation de paiement aux Entreprises Mont-Sterling – facture 108008260

CONSIDÉRANT la facture 108008260 des Entreprises Mont-Sterling inc., au montant de 252 746,15 \$ plus les taxes, pour travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue des Ruisseau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ le paiement de 290 594,89 \$, taxes incluses, aux Entreprises Mont-Sterling inc.

ADOPTÉE

18-07-198

9.2 Travaux route Lavoie – autorisation de paiement aux Entreprises Mont-Sterling – facture 108008261

CONSIDÉRANT la facture 108008261 des Entreprises Mont-Sterling inc., au montant de 103 508 \$ plus les taxes, pour travaux de préparation, décohésionnement et de pavage d'une partie de la route Lavoie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ le paiement de 119 008,32 \$, taxes incluses, aux Entreprises Mont-Sterling inc.

ADOPTÉE

18-07-199

9.3 Travaux route Lavoie – autorisation de paiement à GHD – facture 347733

CONSIDÉRANT la facture 347733 de GHD, au montant de 3 105 \$ plus les taxes, pour contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la route Lavoie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ le paiement de 3 569,97 \$, taxes incluses, à GHD Consultants Ltée.

ADOPTÉE

18-07-200

9.4 Désinfection de l'eau potable – autorisation d'un appel d'offres pour la chloration de l'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-122 confiant à Stantec le mandat des services professionnels pour les activités d'ingénierie nécessaires à l'implantation d'un procédé de désinfection de l'eau brute avec du chlore gazeux.

CONSIDÉRANT l'imminence de l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de deux ans qui se sont écoulés depuis la présence d'une bactérie E-coli et des avis de bouillir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander à Stantec de procéder à l'appel d'offres pour chloration de l'eau potable suite l'approbation par la Ville des plans et devis pour soumission.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-07-201

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 29.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl
